

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 12 novembre 2018.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation.

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 11 juillet 2018 :

Portant sur la révision annuelle du loyer des salles du 1^{er} étage du presbytère par l'Association Diocésaine – LE TEIL (07) pour un montant de 157.79 € pour l'année civile du 01 janvier au 31 décembre 2018.

2 – Décision du 11 juillet 2018 :

Portant sur la révision annuelle du loyer du camping par la SARL Camping du Théâtre – Mr GALAN Francisco ALBA LA ROMAINE (07) pour un montant de 1 765.08 € HT soit 2 118.10 € TTC pour l'année civile du 01 janvier au 31 décembre 2018.

3 – Décision du 12 juillet 2018 :

Portant sur la fourniture et pose du columbarium de 3 cases par l'entreprise pompes Funèbres SILHOL – VILLENEUVE DE BERG (07) pour un montant de 3 000.00 € HT soit 3 600.00 € TTC.

4 – Décision du 16 juillet 2018 :

Portant sur la signature d'un contrat pour l'entretien des classes de l'école primaire publique et de la salle Eysseric par l'entreprise GUILLAUME NETTOYAGE – VALENCE (26) pour un montant de :

.../...

- Pour l'école primaire : 694.00 € HT soit 832.80 € TTC par mois
 - Pour la salle Eysseric : 168.00 € HT soit 201.60 € TTC par mois
- Du 01 septembre 2018 au 31 août 2019.

5 – Décision du 20 juillet 2018 :

Portant sur la révision du loyer pour le logement d'habitation place du Bassin 07 400 Alba la Romaine pour OLLIER Glwadys pour un loyer de 380.59 € par mois avec provision sur charges de 11.00 € par mois.

Pour une durée d'un an du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Révision conformément au bail du 30 juin 2016.

6 – Décision du 20 juillet 2018 :

Portant sur la révision du loyer pour le logement d'habitation place du Bassin 07 400 Alba la Romaine pour ROCHE Josette pour un loyer de 308.33 € par mois avec provision sur charges de 112.00 € par mois.

Pour une durée d'un an du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Révision conformément au bail du 30 juin 2016.

7 – Décision du 20 juillet 2018 :

Portant sur la révision du loyer pour le logement d'habitation place du Bassin 07 400 Alba la Romaine pour BABLED Stevens pour un loyer de 367.16 € par mois avec provision sur charges de 42.00 € par mois.

Pour une durée d'un an du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Révision conformément au bail du 30 juin 2016.

8 – Décision du 21 septembre 2018 :

Portant sur la réalisation du plan ville dans le cadre de la mise en place de la Signalisation d'Intérêt Locale (SIL) par BURRIAL Panneaux et signalisation - Colombe (38) pour un montant de 2 230.00 € HT soit 2 676.00 € TTC.

9 – Décision du 21 septembre 2018 :

Portant sur l'achat de fournitures plaques et supports pour rues, quartiers et numéros de maison pour l'adressage communal par ROCHETAILE Email – St Barthélémy de Vals (26) pour un montant de 9 478.50 € HT soit 11 374.20 € TTC.

10 – Décision du 27 septembre 2018 :

Portant sur le remplacement de l'horloge du clocher de la Mairie suite aux dégâts de foudre du 09 août 2018 par PACCARD Fonderie - Sevrier (74) pour un montant de 3 931.00 € HT soit 4 717.20 € TTC.

11 – Décision du 16 octobre 2018 :

Portant sur les tarifs 2019 des cours de musique dans les établissements scolaires du premier degré par les CMR – Nogent sur Marne (94) pour un montant de 1 901.50 € TTC de l'heure annuel à compter du 1^{er} janvier 2019. Avenant au protocole d'accord du 28/11/2002.

12 – Décision du 19 octobre 2018 :

Portant sur la remise en état du chemin de Montagût par CBM – Le Teil (07) pour un montant de 6 480.00 € HT soit 7 776.00 € TTC.

13 – Décision du 22 octobre 2018 :

Portant sur la réfection de la toiture du hangar des services techniques par l'entreprise ATTILA – Montélimar (26) pour un montant de 4 386.34 € HT soit 5 263.61 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,
VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

14 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

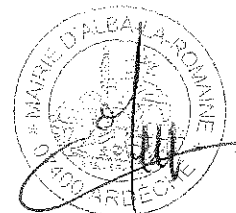
Date DIA	Notaire	Immeuble
16.07.2018	Me BRUGGER - Chateauneuf	A 2 063
10.08.2018	Me AUBERT - Aubenas	D 1 681 – D 1 682
11.09.2018	Me APPIETTO - Viviers	D 180
17.09.2018	Me DAUDÉ – Donzère	A 2 060 – A 1 918
27.09.2018	Me APPIETTO - Viviers	D 198
02.10.2018	Me FAUCHATRE – Viviers	D 234
02.10.2018	Me FAUCHATRE – Viviers	D 1 935
18.10.2018	Me DAUDÉ – Donzère	D 1 619 – D 1 621 – D 189
19.10.2018	Me APPIETTO - Viviers	D 353– D 1 756 – D 1 758

Fait à Alba La Romaine, le 12 novembre 2018.

Le Maire,
André VOLLE.

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

14 NOV. 2018



.../...